

Des taux de marge en plus forte hausse dans les plus grandes entreprises depuis 2015, et une dispersion en hausse dans toutes les catégories

Insee Analyses • n° 115 • Décembre 2025



En 2023, l'appareil productif rassemble près de 5,2 millions d'entreprises marchandes non agricoles et non financières en France, dont une immense majorité de microentreprises (97 %). Le tissu productif est très concentré : moins de 0,2 % des entreprises (les plus grandes) génèrent à elles seules près des deux tiers du chiffre d'affaires, de l'investissement et plus de la moitié des emplois salariés. Les petites et moyennes entreprises et les microentreprises pèsent davantage dans l'emploi de proximité et les services locaux.

Les exportations se concentrent majoritairement dans les secteurs industriels. Dans l'industrie manufacturière, 43 % du chiffre d'affaires est ainsi destiné à l'export, et ce chiffre monte à plus de 70 % pour certains secteurs comme l'industrie aéronautique, ferroviaire et navale, ainsi que dans l'industrie pharmaceutique.

En 2023, la valeur ajoutée comptable des entreprises augmente en valeur pour un peu plus de la moitié des entreprises, dans un contexte d'inflation qui reste élevée en 2023.

En 2023, le taux de marge augmente davantage dans les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. L'écart entre le taux d'investissement des petites et moyennes entreprises et des grandes entreprises continue de s'accroître. La trésorerie s'érode progressivement après avoir fortement monté grâce aux aides allouées durant la crise sanitaire. Si l'autonomie financière s'améliore en 2023 et est au-dessus de son niveau de 2015, la rentabilité économique médiane atteint son plus bas niveau depuis 2015.

Avertissement :

Les bases de données structurelles d'entreprises font chaque année l'objet de révisions liées à l'adaptation des méthodes de collecte sur les données administratives et d'enquêtes. Ainsi, les indicateurs portant sur le millésime 2022 ont été révisés et ne sont donc pas comparables à ceux diffusés l'an dernier.

Le niveau et l'évolution des indicateurs mentionnés dans cette étude diffèrent de ceux diffusés en comptabilité nationale ► [méthodes](#).

En 2023, en France, le tissu productif des **entreprises marchandes non agricoles et non financières** est composé de près de 5,2 millions d'entreprises [Leveillé, Oparowski, 2025] ► **figure 1**.

L'immense majorité d'entre elles, plus de 5,0 millions, sont des unités légales dites indépendantes, qui ne sont contrôlées financièrement par aucune autre entreprise, et qui n'en contrôlent elles-mêmes aucune.

Les autres, près de 139 900 entreprises, sont organisées en **groupes** de sociétés, l'entreprise correspondant alors soit à l'ensemble des filiales du groupe, soit à un sous-ensemble jouissant d'une autonomie de décision économique au sein du groupe. Ces structures sont très disparates par leur taille et leur complexité. Presque deux tiers (63 %) sont constituées de seulement

deux unités légales, et 92 % n'en comportent pas plus de cinq, alors qu'un peu plus de 400 comprennent chacune 50 unités légales ou plus.

Une forte concentration du système productif

En 2023, le système productif apparaît toujours aussi concentré : presque toutes les entreprises sont de très petite taille, alors que la grande majorité de l'activité économique (emploi et création de valeur ajoutée) a lieu dans les entreprises de grande ou très grande taille.

Les 333 **grandes entreprises (GE)** et les 7 400 **entreprises de taille intermédiaires (ETI)**, qui ne représentent que 0,2 % de l'ensemble des entreprises

marchandes non agricoles et non financières, réalisent à elles seules près des deux tiers du **chiffre d'affaires (CA)** et de l'investissement. Elles contribuent à plus de la moitié de la **valeur ajoutée (VA)** et emploient également plus de la moitié des effectifs salariés (en équivalent temps plein). Enfin, elles réalisent 87 % du chiffre d'affaires à l'export de l'ensemble des entreprises en France, majoritairement porté par les grandes entreprises (57 %).

Les **petites et moyennes entreprises (PME)**, au nombre de 174 600 en 2023, emploient 29 % des salariés en France, représentent 23 % de la valeur ajoutée et 21 % du chiffre d'affaires. Elles ont un poids un peu plus faible dans l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** et l'investissement (17 %). Leur poids dans les exportations (11 %) est nettement moins élevé.

► 1. Chiffres clés caractérisant la structure de l'appareil productif français en 2023

Caractéristiques	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales	Effectif salarié	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Investissement	Passif
Ensemble	(en milliers)	(en milliers d'EQTP ¹)				(en milliards d'euros)			
	5 178,3	5 530,4	15 866,8	5 166,4	963,6	1 472,7	433,4	300,3	10 845,3
Catégorie d'entreprises									
Microentreprises (MIC)	4 995,9	5 074,4	17,1	13,2	2,0	19,1	24,0	17,5	11,4
Régime micro-entrepreneurs	1 937,3	1 937,3	0,0	0,6	0,0	1,4	4,6	0,0	0,1
Autres régimes	3 058,6	3 137,1	17,0	12,6	2,0	17,7	19,4	17,5	11,3
PME ¹ (hors MIC)	174,6	343,3	29,2	21,3	10,6	22,8	16,6	16,9	13,3
ETI ¹	7,4	82,1	25,9	29,3	30,0	25,6	23,1	26,6	29,4
Grandes entreprises	0,3	30,7	27,8	36,2	57,4	32,5	36,2	39,0	45,9
Secteur d'activité									
Industrie	322,4	377,9	21,2	29,9	61,6	25,0	30,5	28,6	30,3
Construction	587,9	646,6	10,1	7,8	0,9	8,7	6,5	4,4	5,8
Commerce	739,1	810,7	19,2	33,5	18,9	18,5	16,8	10,0	14,0
Transports et entreposage	193,1	205,9	8,1	5,2	6,7	6,9	6,1	11,9	6,0
Hébergement-restauration	295,5	324,4	6,7	2,6	0,3	3,8	2,5	4,5	2,5
Information-communication	218,1	232,2	6,0	5,2	4,4	8,1	8,0	6,4	7,4
Immobilier	280,1	301,4	1,5	1,8	0,1	3,1	5,4	15,1	8,1
Services aux entreprises	1 042,3	1 096,1	18,4	8,3	5,5	15,2	11,2	12,2	11,7
Services aux particuliers	535,6	544,7	2,4	1,2	0,4	2,0	2,2	1,6	1,0
Autres activités ²	964,2	990,5	6,5	4,4	1,3	8,7	10,8	5,4	13,2
Ensemble	///	///	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 EQTP : équivalent temps plein ; PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire.

2 Holdings, auxiliaires financiers et d'assurance, exploitations forestières, enseignement, santé, action sociale et activités des organisations associatives.

Lecture : En 2023, les 5 178,3 milliers d'entreprises rassemblent 5 530,4 milliers d'unités légales et génèrent au total un chiffre d'affaires de 5 166,4 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires des microentreprises (hors micro-entrepreneurs) en représente 12,6 %.

Champ : France, entreprises marchandes hors secteurs agricoles et financiers.

Source : Insee, Ésane 2023.

Enfin, les 5 millions de **microentreprises (MIC)** constituent la très grande majorité (97 %) des entreprises implantées en France. Leur poids dans la valeur ajoutée et dans les effectifs salariés est toutefois beaucoup plus modeste (respectivement 19 % et 17 %). Elles assurent des fonctions quotidiennes dans la vie économique locale (artisans, commerces de proximité, services à la personne, etc.) : 70 % des effectifs salariés et 66 % du CA des MIC sont consacrés à des activités présentes, à savoir des activités qui sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans leur zone d'implantation (respectivement 44 % et 32 % de l'emploi des GE et des ETI, et moins de 30 % de leurs CA).

Près de 39 % des MIC relèvent du régime de **micro-entrepreneur**. Ce statut, réservé aux entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un plafond légal, implique par définition l'absence de salarié et offre un mode de calcul simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Bien que très nombreuses (plus de 1,9 million), ces entreprises contribuent très peu à l'activité générée par l'ensemble de l'appareil productif, représentant seulement 1,4 % de la VA totale en 2023.

L'économie nationale repose pour moitié sur le secteur des services

Les entreprises marchandes mettent en œuvre des moyens de production selon des logiques productives propres à chaque activité. Cependant, pour une même activité,

le mode d'organisation productive peut différer, les chaînes de valeurs pouvant être plus ou moins intégrées au sein d'une même entreprise, avec des portefeuilles d'activités secondaires de taille variée au service de l'activité principale. Les grandes entreprises fortement internationalisées disposent par ailleurs de filiales hors du territoire national, de sorte que leur activité française, telle que repérée dans les données d'entreprises résidentes, en donne une image tronquée.

En 2023, les entreprises des secteurs des services (c'est-à-dire dont l'activité principale relève des services, y compris transports et entreposage mais hors commerce) génèrent près de la moitié de la valeur ajoutée et emploient la moitié des salariés en France. Les services ont un poids plus faible en matière de chiffre d'affaires (29 %), le poids des intrants dans la production étant relativement faible.

Au sein de cet ensemble, le secteur des services aux entreprises emploie 18 % des salariés des entreprises marchandes non agricoles et non financières, et réalise 15 % de la valeur ajoutée de ce champ, soit le tiers de l'ensemble des services. Il s'agit notamment d'entreprises de conseil (informatique, numérique, communication, marketing, etc.), de cabinets juridiques et comptables, mais aussi d'agences de location, de nettoyage, de maintenance, etc.

L'activité industrielle répond à une logique économique et technologique très différente, avec une forte intensité capitaliste, des effets d'économies d'échelle et une productivité élevée. Alors

que 6 % seulement des entreprises ont une activité principale industrielle, elles emploient 21 % des salariés et génèrent 25 % de la valeur ajoutée. Le secteur industriel se distingue également comme le premier contributeur aux exportations françaises, avec 62 % du chiffre d'affaires total à l'export, et le premier investisseur, avec 29 % du total des investissements en actifs corporels.

Le secteur du commerce représente 33 % du chiffre d'affaires total, mais ne contribue qu'à hauteur de 19 % à la valeur ajoutée globale, en raison de la part élevée des consommations intermédiaires et des achats de marchandises dans son activité. Il pèse pour 19 % de l'emploi salarié, et il s'agit du deuxième secteur pour le chiffre d'affaires à l'export (19 % du total), derrière l'industrie.

Le secteur de la construction rassemble près de deux fois plus d'entreprises que l'industrie, mais génère nettement moins d'activité (9 % de la valeur ajoutée). Il emploie deux fois moins de salariés que l'industrie et n'exporte presque pas de par la nature de ses activités.

Une partie du chiffre d'affaires d'une entreprise peut être issue d'activités secondaires, c'est-à-dire d'activités réalisées en complément de l'activité principale qui détermine son classement sectoriel. Ainsi les entreprises dont l'activité principale est dans l'industrie réalisent globalement 20 % de leur chiffre d'affaires dans des activités de transport, de commerce de gros et de détail.

En 2023, la valeur ajoutée créée dans l'industrie l'est majoritairement par les grandes entreprises alors qu'elle l'est par les petites dans la construction

Les structures du tissu productif par taille et par secteur sont liées, en raison des logiques de production induites par les contraintes technologiques et économiques. La production industrielle nécessite ainsi des immobilisations corporelles qui peuvent être très élevées. Il en découle des effets d'échelle dont la conséquence est le poids des grandes entreprises dans ces secteurs. Les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire génèrent de ce fait près de 80 % de la valeur ajoutée des secteurs de l'industrie et des transports et de l'entreposage, alors qu'elles n'en représentent que 58 % pour l'ensemble de l'économie ► figure 2.

Dans l'industrie, plus d'un tiers des salariés travaillent dans une grande entreprise, alors qu'elles n'emploient que plus d'un quart

des salariés tous secteurs confondus. Les microentreprises, petites et moyennes entreprises jouent à l'inverse un rôle majeur dans le secteur de la construction, où elles génèrent 64 % de la valeur ajoutée et emploient 68 % des salariés du secteur.

Dans les services, les disparités entre secteurs sont marquées : dans l'information-communication, les GE et ETI génèrent 71 % de la valeur ajoutée et 64 % de l'emploi salarié, alors que dans l'hébergement-restauration, ce sont les MIC et les PME qui assurent 73 % de l'activité et emploient 76 % des effectifs salariés du secteur.

Dans les services aux particuliers, 42 % des salariés travaillent dans une microentreprise. Deux tiers des entreprises de ce secteur ont en réalité le statut de micro-entrepreneur. Il s'agit d'activités artistiques, culturelles, et sportives, ainsi que des services de soin à la personne (coiffeurs, sophrologues, masseurs, esthéticiennes, etc.). La part d'activité générée par ces très petites entreprises atteint 8,9 % de la valeur ajoutée

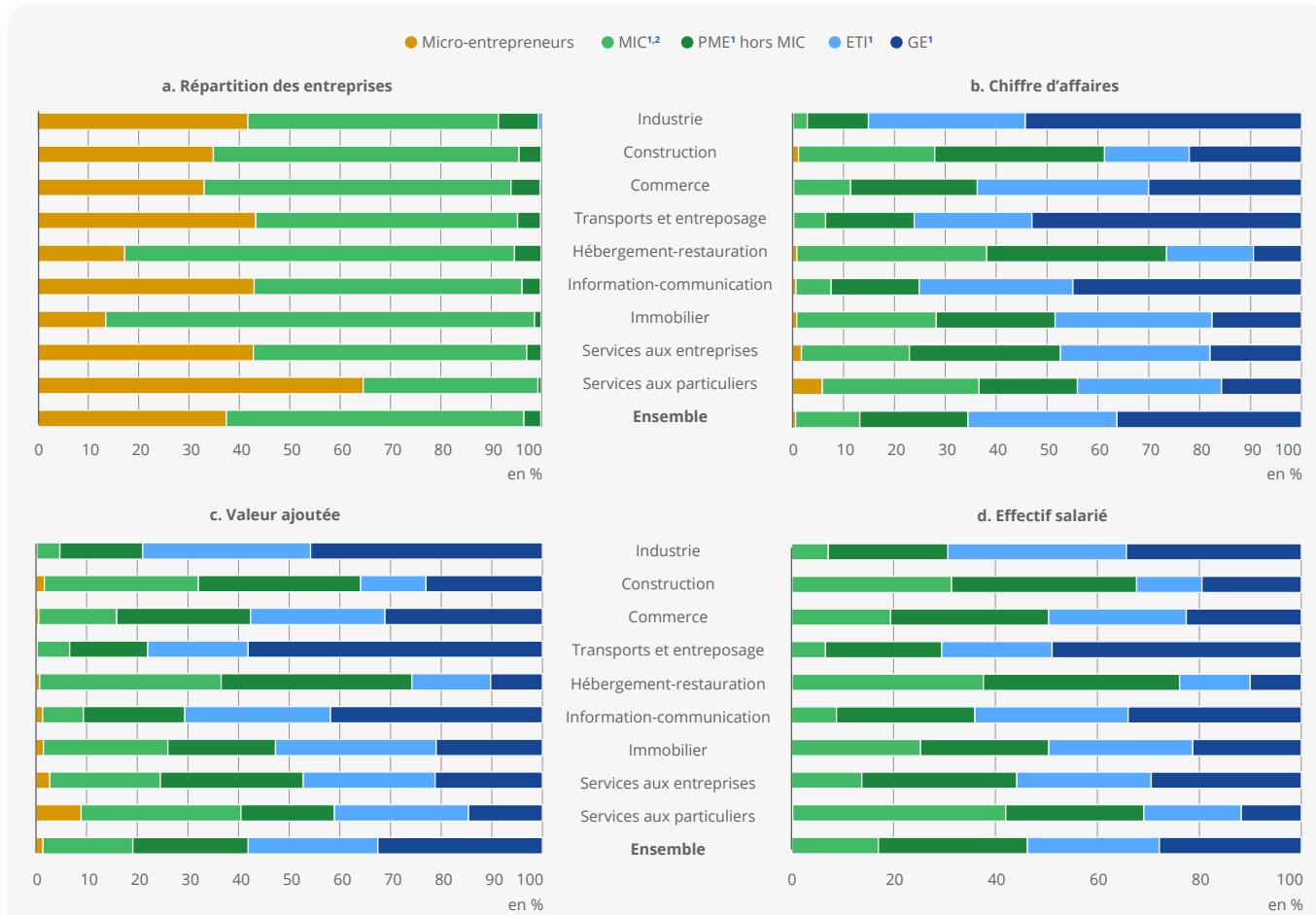
dans les services aux particuliers, contre 1,4 % pour l'ensemble de l'appareil productif.

Un taux d'export très élevé dans l'industrie

Le fait d'exporter est fortement lié à la taille en raison des coûts fixes associés. Cela explique que la majorité des exportations sont réalisées par des GE ou des ETI. Les exportations sont également liées au secteur d'activité : en 2023, l'industrie et le commerce contribuent à plus de 80 % du chiffre d'affaires à l'export. Le taux d'export, qui rapporte le montant des exportations au chiffre d'affaires total, atteint ainsi 43 % dans l'industrie manufacturière.

Plusieurs secteurs industriels affichent une dépendance marquée à l'égard des exportations. C'est notamment le cas de l'industrie aéronautique, ferroviaire, et navale, où 78 % du chiffre d'affaires provient de l'export, ainsi que de l'industrie pharmaceutique, avec un taux d'export

► 2. Indicateurs clés par catégorie d'entreprise selon le secteur d'activité en 2023



¹ MIC : microentreprises ; PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire ; GE : grandes entreprises.

² Hors micro-entrepreneurs.

Note : En raison de leur caractère hétérogène et atypique, les secteurs agricoles et financiers, ainsi que les activités des organisations associatives, et les secteurs principalement non marchands, ne sont pas mentionnés sur le graphique mais sont bien inclus dans le total « Ensemble ».

Lecture : En 2023, 34,8 % des entreprises du secteur de la construction sont des micro-entrepreneurs.

Champ : France, entreprises marchandes hors secteurs agricoles et financiers.

Source : Insee, Ésane 2023.

de 72 %. Les exportations représentent également plus de la moitié du chiffre d'affaires dans la métallurgie (62 %), le cuir et la chaussure (60 %), les produits informatiques, électroniques, et optiques (59 %), l'automobile (57 %) et l'industrie chimique (53 %).

Dans le secteur du commerce, le taux d'export est nettement plus faible (11 %). Il est un peu plus élevé dans le commerce de gros (16 %), où le poids des exportations reflète les transactions les plus liées aux industries exportatrices, comme le luxe ou l'agroalimentaire. En particulier, le taux d'export atteint 58 % dans le commerce de gros d'habillement et de chaussures.

Des taux de valeur ajoutée structurellement plus faibles dans l'industrie et le commerce

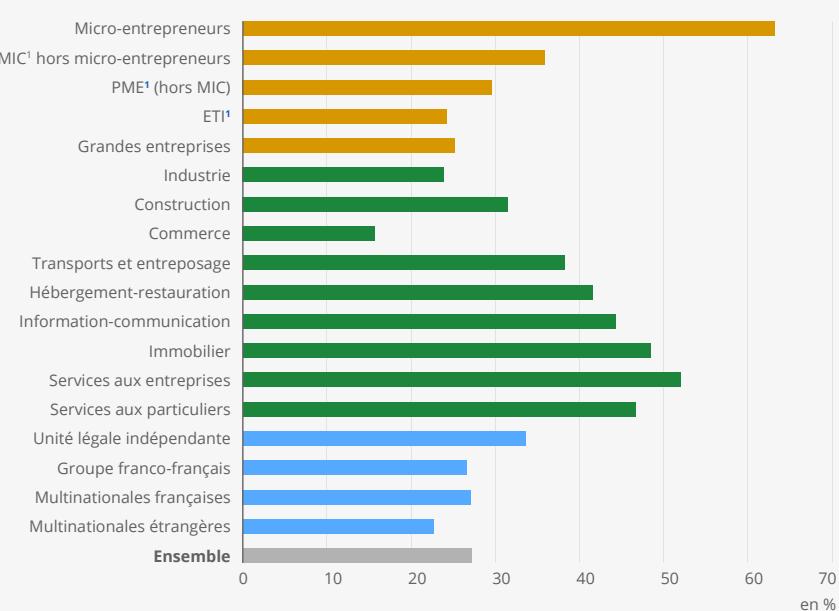
La suite de l'analyse porte sur le champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (hors activités des organisations associatives, même celles qui ont une activité marchande). Cela exclut donc les secteurs principalement non marchands, c'est-à-dire l'enseignement, la santé, l'action sociale (en plus de l'agriculture et de la finance).

Le **taux de valeur ajoutée**, rapport de la valeur ajoutée au chiffre d'affaires, mesure la valeur créée par une activité économique relativement à ses ventes de biens ou de services : il est d'autant plus élevé que la contribution de l'activité dans la chaîne de valeur totale est forte, ou, dit autrement, que la valeur créée dans le processus de production est plus grande que celle des intrants que cette production consomme. Ce taux s'élève à 27 % dans l'ensemble de l'appareil productif ► **figure 3**.

Il diffère à la fois selon la taille de l'entreprise et la nature de l'activité. Le taux de VA vaut 36 % pour les MIC (hors micro-entrepreneurs), et 63 % pour les micro-entrepreneurs, ces structures ayant souvent de faibles charges de fonctionnement. À l'inverse, le taux de valeur ajoutée est plus faible pour les ETI (24 %) et les grandes entreprises (25 %).

Le taux de valeur ajoutée est structurellement plus faible dans l'industrie (24 %), davantage consommatrice d'intrants (énergie, matières premières, etc.), et dans le commerce (16 %) compte tenu de son activité de revente à l'identique de marchandises. Il est à l'inverse trois fois plus élevé dans les services marchands hors transport (48 %), atteignant même 52 % dans les services aux entreprises, où l'activité requiert peu d'intrants mais du personnel très qualifié (cabinets juridiques, cabinets comptables, bureaux d'études, etc.). Dans le secteur des services, le taux de valeur ajoutée présente aussi une variabilité bien plus marquée, liée au fait que ce secteur compte de nombreux

► 3. Taux de valeur ajoutée en 2023



¹ MIC : microentreprises ; PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire.

Lecture : En 2023, le taux de valeur ajoutée est de 23,9 % pour les entreprises du secteur de l'industrie.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Ésane 2023.

micro-entrepreneurs. Ainsi, dans le secteur de l'information-communication, il s'élève à 44 %, mais dépasse 74 % pour près la moitié des entreprises.

La suite de l'étude, qui présente les évolutions sur moyenne période de l'appareil productif, s'appuie sur l'exploitation d'un panel (non cylindré, c'est-à-dire intégrant des entreprises entrantes ou sortantes tout au long de la période) permettant un suivi longitudinal de la population des entreprises, cohérent depuis 2015. En effet, le dispositif d'identification des groupes de sociétés à partir de leurs liaisons financières étant stable sur cette période, la méthodologie de construction des entreprises l'est aussi ► **sources**. Dans ce panel, une entreprise est soit une société indépendante, soit un groupe de sociétés (il s'agit donc d'une mesure approchée de la définition de l'entreprise définie par la loi de modernisation de l'économie de 2008).

En 2023, la valeur ajoutée augmente en valeur pour un peu plus de la moitié des entreprises

Entre 2022 et 2023, en comptabilité d'entreprise, la valeur ajoutée des entreprises marchandes des secteurs non agricoles et non financiers progresse globalement de 4,9 % en valeur. À titre de comparaison, en comptabilité nationale, la valeur ajoutée dégagée par les entreprises et sociétés non financières progresse de 8,4 % (hors branche agricole). L'écart s'explique principalement par la différence d'appréciation des stocks, appréhendée différemment en comptabilité

nationale et en comptabilité d'entreprise ► **méthodes**.

La forte progression de la valeur ajoutée s'explique en partie par le contexte inflationniste : à la suite de la guerre en Ukraine, l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières s'est diffusée aux autres secteurs, y compris aux services, l'inflation restant élevée en 2023. Cependant, les données comptables d'entreprise ne permettent pas à elles seules d'apprécier l'évolution de l'activité en volume.

Si la valeur ajoutée comptable augmente nettement pour les grandes entreprises (+7,1 %), la hausse est plus mesurée pour les ETI (+4,5 %). Elle est encore plus faible pour les PME (+3,1 %) et les MIC (+2,1 %).

Pour près des deux tiers des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, la valeur ajoutée augmente en valeur, alors que cette augmentation ne concerne qu'un peu plus de la moitié des MIC. Les évolutions individuelles sont particulièrement contrastées pour ces dernières : pour un quart des MIC (premier quartile), la valeur ajoutée baisse d'au moins 19,3 %, tandis qu'elle augmente de plus de 22,3 % pour un autre quart d'entre elles (troisième quartile) ► **figure 4**. L'hétérogénéité de la hausse de la valeur ajoutée en valeur est moindre pour les GE et les ETI.

Les évolutions sectorielles sont également très disparates : dans l'hébergement-restauration, l'évolution médiane de la valeur ajoutée s'établit à +6,6 %, mais à -0,6 %

dans l'immobilier. Dans ce dernier secteur, un quart (premier quartile) des entreprises enregistre une baisse de la valeur ajoutée en valeur dont l'ampleur dépasse 30,6 %. En 2023, le secteur a subi les effets d'un contexte économique défavorable, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt, qui a freiné le nombre de transactions et ralenti la progression des prix de vente.

Des taux de marge en progression plus forte dans les GE et les ETI depuis 2015

La valeur ajoutée générée par les entreprises, nette des impôts sur la production et des subventions d'exploitation, correspond à la **valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF)**. Celle-ci est répartie entre les salaires et cotisations, qui viennent rémunérer le facteur travail, et l'EBE, qui correspond au profit économique de l'entreprise pour rémunérer le facteur capital et investir.

Le **taux de marge** rapporte l'EBE à la VACF et mesure ce qui reste à disposition des entreprises pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2023, il est de 28,3 % pour l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Ce taux de marge global apparaît structurellement plus faible pour les microentreprises et les PME. En 2023, il est de 22,9 % pour les microentreprises et de 21,1 % pour les PME, nettement moins que pour les ETI (27,1 %) et les GE (35,4 %), mais ces écarts recouvrent aussi des différences sectorielles.

L'immobilier a structurellement un taux de marge global nettement supérieur à ceux des autres secteurs (57,9 % en 2023), car il s'agit d'un secteur où les investissements sont particulièrement élevés par rapport à une masse salariale faible. À l'inverse, c'est dans les services aux entreprises que le taux de marge est le plus faible (15,8 %), ainsi que dans l'hébergement-restauration (20,1 %).

En 2023, l'EBE augmente plus vite que la VACF (+8,4 % contre +6,4 %). Du côté du facteur travail, la masse salariale brute croît de 5,4 %, de façon légèrement moins élevée que les cotisations sociales à la charge de l'employeur (+5,9 %). Les impôts sur la production augmentent légèrement (+1,0 %), alors que les subventions d'exploitation augmentent en revanche fortement (+68,7 %), tout particulièrement dans le secteur énergétique, notamment pour contenir le prix de vente de l'électricité.

Au niveau sectoriel, entre 2022 et 2023, la hausse du taux de marge est la plus élevée dans l'industrie (+8,7 points). C'est également dans ce secteur que la baisse était la plus forte en 2022 (-4,4 points). En 2023, la hausse

du taux de marge est plus élevée pour les grandes entreprises (+2,6 points).

Depuis 2015, le taux de marge a augmenté de 3,9 points sur l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. L'augmentation est particulièrement marquée pour les GE (+7,5 points) et dans l'industrie (+8,7 points). Le taux de marge a diminué en revanche dans l'information-communication (-2,7 points) et dans l'immobilier (-5,8 points).

Une dispersion du taux de marge en hausse dans toutes les catégories d'entreprises

Le taux de marge varie fortement au sein même des secteurs et catégories de taille : il dépasse ainsi 16,6 % pour la moitié des PME en 2023, contre 23,7 % pour les GE ► figure 5.

Par secteur, le taux de marge médian est le plus élevé dans le commerce, où il

► 4. Distribution de l'évolution de la valeur ajoutée à prix courants entre 2022 et 2023

Caractéristiques	Premier quartile ²	Médiane	Troisième quartile ²	Écart interquartile (en points) ²
Catégorie d'entreprises				
Microentreprises (MIC) hors micro-entrepreneurs	-19,3	1,9	22,3	41,6
PME ¹ (hors MIC)	-8,0	3,8	15,7	23,7
ETI ¹	-5,0	5,5	15,6	20,6
Grandes entreprises	-3,1	4,3	14,9	18,0
Secteur d'activité				
Industrie	-11,6	3,3	18,6	30,2
Construction	-15,9	2,1	23,7	39,6
Commerce	-17,2	0,3	18,1	35,3
Transports et entreposage	-14,1	2,9	26,1	40,2
Hébergement-restauration	-9,9	6,6	25,7	35,6
Information-communication	-27,2	1,2	23,3	50,5
Immobilier	-30,6	-0,6	13,1	43,7
Services aux entreprises	-23,3	0,7	22,7	46,0
Services aux particuliers	-11,3	2,7	21,1	32,3
Type et nationalité de l'entreprise				
Unité légale indépendante	-18,3	1,9	21,6	39,8
Groupe franco-français	-6,3	4,6	16,4	22,7
Multinationales françaises	-7,3	5,1	18,1	25,3
Multinationales étrangères	-10,2	4,4	19,0	29,2
Ensemble	-17,2	2,0	21,1	38,3

¹ PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire.

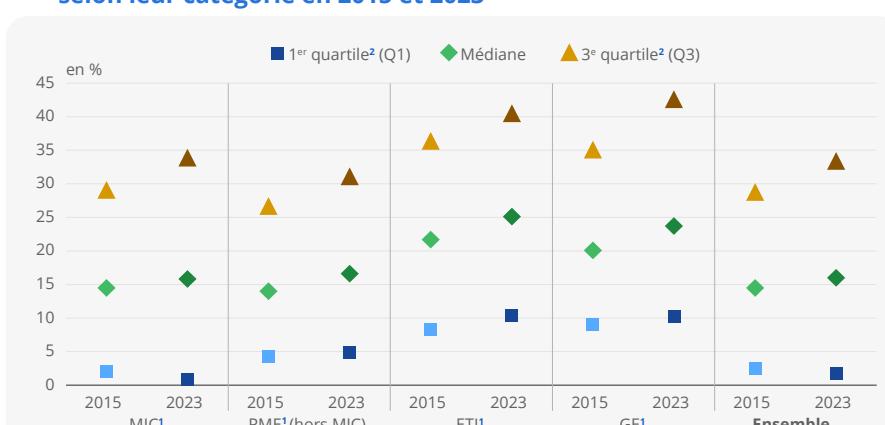
² Premier quartile : évolution de valeur ajoutée au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ; troisième quartile : évolution de valeur ajoutée au-dessus duquel se situent 75 % des entreprises ; écart interquartile : différence entre le troisième et le premier quartile, exprimée en points de %.

Lecture : Entre 2022 et 2023, la valeur ajoutée augmente d'au moins 2,0 % à prix courants pour la moitié des grandes entreprises.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Ésane, Lifi, Flores.

► 5. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses selon leur catégorie en 2015 et 2023



¹ MIC : microentreprises ; PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire ; GE : grandes entreprises.

² Premier quartile : taux de marge au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ; troisième quartile : taux de marge au-dessus duquel se situent 75 % des entreprises.

Note : Le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

Lecture : En 2023, le taux de marge est d'au moins 16,0 % pour la moitié des entreprises employeuses.

Champ : France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Ésane, Lifi, Flores.

atteint 19,6 %, soit deux fois plus que dans le secteur des services aux particuliers, où le taux est le plus bas (10,0 %) ▶ figure 6.

Les taux de marge sont moins dispersés dans l'industrie et la construction, avec un écart interquartile de moins de 30 points. À l'inverse, certains secteurs des services affichent des taux de marge beaucoup plus hétérogènes : dans l'information-communication, l'écart interquartile dépasse 44 points, et il atteint même plus de 60 points dans l'immobilier, qui demeure un secteur atypique de par la disparité des investissements liés aux transactions immobilières.

En 2023, les taux de marge sont négatifs pour une grande part des entreprises de l'immobilier, mais aussi les services aux particuliers et le transport-entreposage. Ainsi, certains secteurs comprennent de nombreuses entreprises en difficulté, même si les situations médianes ne traduisent pas un recul généralisé.

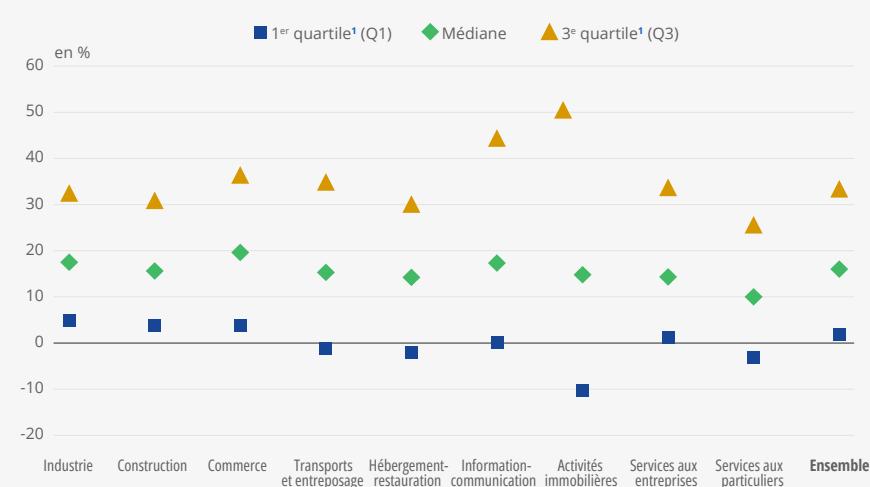
Le taux médian est légèrement en hausse entre 2015 et 2023 (+1,5 point) ▶ figure 7. L'augmentation est particulièrement forte pour les GE (+3,6 points) et pour les ETI (+3,4 points), beaucoup plus nettement que pour les PME, où elle est plus progressive depuis 2015 ; pour les MIC, la hausse est plus faible en comparaison (+1,3 point).

Le taux médian augmente pour la plupart des secteurs entre 2015 et 2023, sauf pour l'hébergement-restauration, l'immobilier et les services aux particuliers. Dans l'information-communication, le taux médian progresse (+5,1 points), malgré une baisse du taux global (-2 points), ce qui reflète la forte hétérogénéité des situations au sein de ce secteur, notamment en 2023.

Par ailleurs, la dispersion totale des taux de marges au sein des entreprises s'est accentuée depuis 2015. En effet, l'écart entre le premier quartile, c'est-à-dire la valeur qui sépare les 25 % des entreprises qui ont le taux de marge le plus faible du reste des entreprises, et troisième quartile, valeur qui sépare les 25 % qui ont le taux de marge le plus élevé des autres (écart interquartile), est passé de 26,3 points en 2015 à 31,6 points en 2023, après un pic à 34,9 points en 2021, durant la crise sanitaire. Cette accentuation de la dispersion touche toutes les catégories, surtout en 2023.

Entre 2015 et 2023, la dispersion du taux de marge a le plus augmenté dans l'information-communication, où l'écart entre premier et troisième quartile est

► 6. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses selon leur secteur d'activité en 2023



¹ Premier quartile : taux de marge au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ; troisième quartile : taux de marge au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

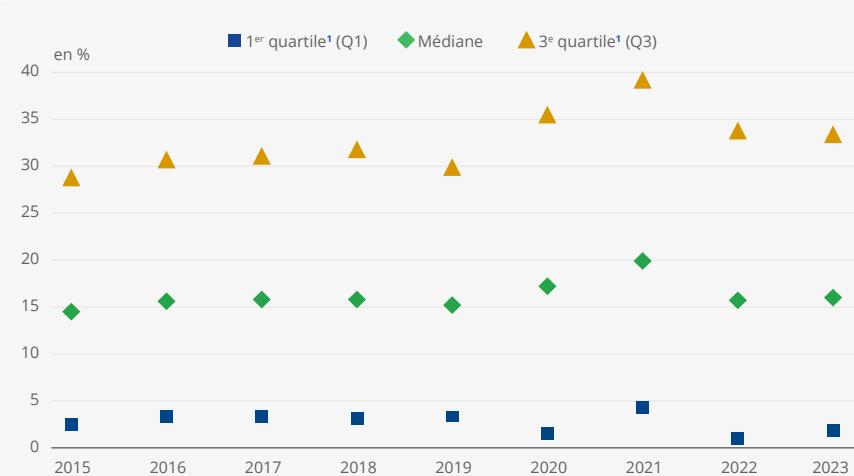
Note : Le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

Lecture : En 2023, le taux de marge est d'au moins 19,6 % pour la moitié des entreprises du commerce.

Champ : France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Ésane, Lifi, Flores.

► 7. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses de 2015 à 2023



¹ Premier quartile : taux de marge au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ; troisième quartile : taux de marge au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

Note : Le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

Lecture : En 2023, le taux de marge est d'au moins 16,0 % pour la moitié des entreprises employeuses.

Champ : France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Ésane, Lifi, Flores.

passé de 29,7 points à 44,2 points en 2023, ainsi que dans l'immobilier, où ce même écart est passé de 37,5 points à 60,8 points. Si cette dispersion a particulièrement bondi durant la crise sanitaire, elle continue de progresser dans ces deux secteurs, contrairement aux autres où elle tend à se resserrer depuis 2021.

Le taux d'investissement augmente depuis 2015

Le **taux d'investissement** brut des entreprises en actifs corporels (hors apports) est de 19,8 % en 2023, en hausse de 0,8 point par rapport à 2022, mais au même niveau qu'en 2021 ▶ figure 8. Depuis 2015, il a augmenté de 2,7 points.

En 2023, le taux d'investissement est en hausse pour toutes les **catégories d'entreprises** : il augmente particulièrement pour les ETI (+1,4 point) et pour les GE (+0,8 point), ce qui tend à accroître l'écart avec les PME.

Le taux d'investissement est structurellement plus élevé pour les GE et dans une moindre mesure les ETI (respectivement de 22,2 % et 20,6 %) que pour les PME (13,8 %), la taille des entreprises étant souvent liée à des effets d'échelle via l'importance des immobilisations.

En revanche, depuis 2021, le taux d'investissement des microentreprises a rejoint un niveau proche de celui des grandes entreprises, ce qui n'était pas le cas entre 2015 et 2020.

Le taux d'investissement est traditionnellement très élevé dans l'immobilier (90 % en 2023), où la nature des transactions peut générer des investissements d'un montant très important par rapport à l'activité de l'entreprise. En dehors de ce secteur, le taux d'investissement est plus élevé dans l'industrie (22 %) et le transport entreposage (33 %), qui se caractérisent par une forte composante d'immobilisations corporelles (machines, outils, camions, etc.).

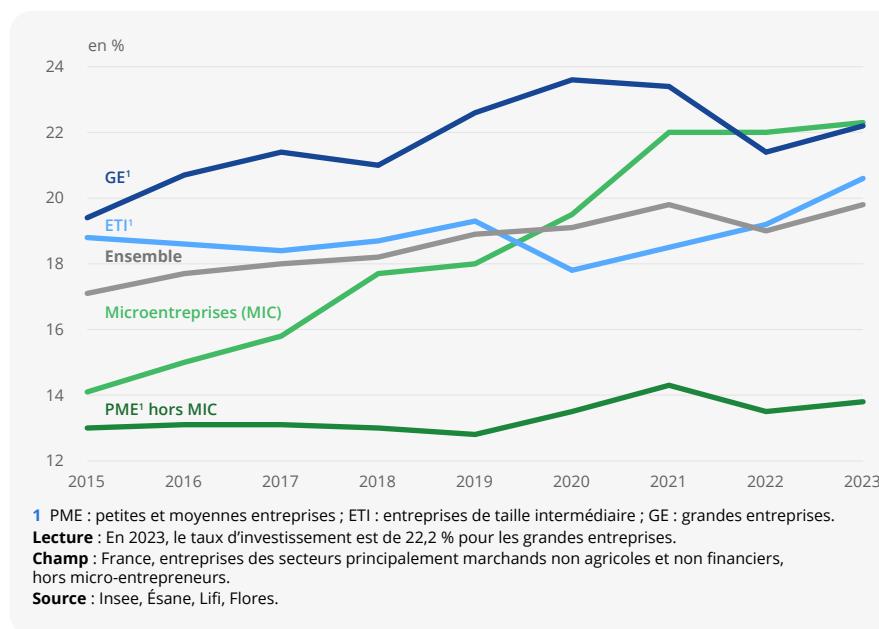
En 2023, une grande part d'entreprises n'investissent pas : si la quasi-totalité des GE et des ETI investissent, 8,5 % des PME et un peu plus de la moitié des MIC ne déclarent pas d'investissement. La part des entreprises n'investissant pas monte même à 63 % dans le secteur de l'immobilier, qui affiche pourtant un taux global d'investissement très élevé, ce qui suggère que les montants élevés des investissements sont concentrés sur un nombre réduit d'entreprises.

Parmi les entreprises ayant investi en 2023, les taux d'investissement sont hétérogènes : le taux d'investissement est supérieur à 5,9 % pour la moitié d'entre elles, mais au-dessus de 22,0 % pour un quart

► **figure 9.** Les disparités ne sont pas les mêmes selon la catégorie d'entreprises, le secteur d'activité, ou le type et la nationalité de l'entreprise. Ainsi la dispersion est beaucoup plus forte pour les MIC, dont l'écart interquartile du taux d'investissement (23,9 points) est nettement plus élevé pour que pour les ETI (16,2 points) et les GE (15,1 points).

Les taux d'investissement diffèrent également suivant le secteur d'activité : parmi les entreprises ayant investi, le taux médian d'investissement varie ainsi de 3,2 % pour l'information-communication à 20,1 % pour l'immobilier en 2023. La dispersion est particulièrement élevée dans le transport et l'entreposage, où l'écart entre premier et troisième quartile atteint 48,7 points

► 8. Taux d'investissement par catégorie d'entreprise, entre 2015 et 2023



► 9. Taux d'investissement des entreprises ayant investi en 2023

Caractéristiques	Premier quartile ²	Médiane	Troisième quartile ²	Écart interquartile (en points) ²
Catégorie d'entreprises				
Microentreprises (MIC)	1,9	6,5	25,8	23,9
PME ¹ (hors MIC)	1,1	3,7	10,4	9,3
ETI ¹	2,9	8,1	19,1	16,2
Grandes entreprises	4,8	11,1	19,9	15,1
Secteur d'activité				
Industrie	2,1	6,6	21,1	19,0
Construction	1,6	5,5	18,5	16,9
Commerce	1,6	5,1	17,3	15,7
Transports et entreposage	3,4	14,5	52,1	48,7
Hébergement-restauration	2,3	7,0	25,8	23,5
Information-communication	1,1	3,2	11,6	10,5
Immobilier	4,2	20,1	118,2	114,0
Services aux entreprises	1,3	4,2	16,6	15,3
Services aux particuliers	2,3	7,7	28,3	26,0
Type et nationalité de l'entreprise				
Unité légale indépendante	1,8	6,0	23,5	21,7
Groupe franco-français	1,5	4,6	12,3	10,8
Multinationales françaises	1,8	5,8	14,6	12,8
Multinationales étrangères	1,0	3,9	12,8	11,8
Ensemble	1,8	5,9	22,0	20,2

1 PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire.

2 Premier quartile : évolution du taux d'investissement au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ; troisième quartile : évolution du taux d'investissement au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises ; écart interquartile : différence entre le troisième et le premier quartile, exprimée en points de pourcentage.

Lecture : En 2023, le taux d'investissement est d'au moins 5,9 % pour la moitié des entreprises ayant investi en 2023. Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs, ayant investi en 2023.

Source : Insee, Ésane, Lifi, Flores.

d'écart, et dans le secteur de l'immobilier, où la concentration des investissements est encore plus forte.

Après une forte augmentation durant la crise sanitaire, la trésorerie s'érode progressivement

Entre 2015 et 2019, la **trésorerie** brute médiane (exprimée en jours de chiffre

d'affaires) passe de 35 jours à 44 jours de CA, puis elle bondit à 81 jours en 2020 en raison des bouleversements engendrés par la crise sanitaire ► **figure 10**. La forte hausse de cet indicateur s'explique par les mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics durant la pandémie (les entreprises ont bénéficié d'une forte augmentation de leur trésorerie sur la période) et par la baisse conjoncturelle de leur chiffre d'affaires [Martin, Médée-Welter, 2025].

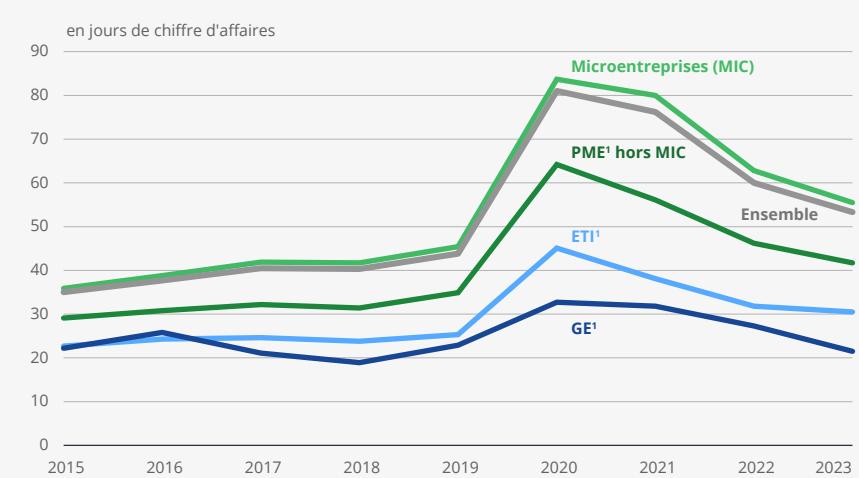
Avec 27 jours de CA supplémentaires entre 2015 et 2022, cette augmentation est particulièrement marquée pour les MIC, qui étaient les entreprises plus ciblées par les aides de l'État, alors que les grandes entreprises n'ont gagné que 5 jours de CA en trésorerie sur la même période. Toutefois, avec le remboursement progressif des prêts garantis par l'État, la trésorerie brute diminue entre 2022 et 2023, quelle que soit la taille, le secteur ou le statut d'appartenance à un groupe. Pour les grandes entreprises, la médiane se situe, en 2023, en dessous de son niveau de 2015.

La trésorerie des grandes entreprises est structurellement plus faible que celle des petites entreprises. Elle s'établit à 22 jours en médiane dans les GE en 2023, soit trois fois moins que pour les MIC (56 jours de CA). La trésorerie des entreprises dépend également du secteur d'activité. Dans les secteurs de l'information-communication et de l'immobilier, sa valeur médiane s'élève à plus 100 jours, contre moins de 40 jours dans les secteurs du commerce et du transport. Enfin, la trésorerie brute est nettement plus faible dans les multinationales sous contrôle étranger (22 jours en médiane) que dans les multinationales sous contrôle français (49 jours).

Depuis 2015, l'autonomie financière s'améliore pour les micro-entreprises, mais leur rentabilité économique demeure en berne

Le taux d'autonomie financière, défini comme le rapport des fonds propres sur le total du bilan, mesure la part de financement interne dans l'ensemble des ressources financières d'une entreprise. Sa médiane sur l'ensemble

► 10. Trésorerie brute médiane par catégorie d'entreprise entre 2015 et 2023



1 PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire ; GE : grandes entreprises.

Lecture : En 2023, la trésorerie brute est supérieure à 30,5 jours de chiffre d'affaires pour la moitié des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, Ésane, Lifi, Flores.

des entreprises augmente sur longue période, passant de 32 % en 2015 à 42 % en 2023, essentiellement portée par les microentreprises (+12 points), alors que ce taux stagne pour les grandes entreprises et progresse peu pour les ETI (+2 points). Si de fortes disparités persistent en 2023 par secteur d'activité, elles sont de moindre ampleur qu'en 2015. En 2023, le taux médian se situe autour de 30 % dans l'hébergement-restauration et de l'immobilier, mais avoisine les 50 % dans l'information-communication et les services aux entreprises.

La moitié des entreprises ont un taux de rentabilité économique inférieur à 10,7 % en 2023. Il s'agit du taux médian le plus bas depuis 2015. Le taux médian

de rentabilité économique augmente néanmoins sur longue période dans les grandes entreprises, les ETI et les PME (de presque 1 point), alors qu'il recule pour les MIC. Il diminue dans tous les secteurs à l'exception de la construction et de l'information-communication. La rentabilité médiane est orientée à la baisse pour les unités légales indépendantes, alors qu'elle est stable ou en hausse pour les groupes. ●

**Hugo Camille, Clément Lefebvre,
Jean-Philippe Martin (Insee)**



Retrouvez davantage de données associées
à cette publication sur insee.fr

► Méthodes

Dans cette étude, le système productif est décrit sous l'angle microéconomique des données d'entreprises regroupées en secteurs d'activité. Cette approche est complémentaire de celle de la comptabilité nationale, privilégiée pour étudier les évolutions de longue période sur le plan macroéconomique, et, s'agissant du système productif, fondée sur l'analyse de branches d'activité regroupant des parties d'entreprises ayant une production homogène.

L'approche retenue ici exploite ainsi directement les données microéconomiques, afin de documenter notamment les disparités de situation entre entreprises, ce que les comptes nationaux ne permettent pas, la structure du tissu économique par taille d'entreprises, la concentration économique au sein des secteurs d'activité, ou encore les combinaisons d'activités principales et secondaires.

Differences méthodologiques en comptabilité d'entreprise et comptabilité nationale

Les résultats commentés dans cette publication sont obtenus par l'exploitation des comptes des entreprises. Or la comptabilité d'entreprise et la comptabilité nationale utilisent des concepts et des méthodes différents, ce qui explique que les indicateurs n'aient pas la même valeur dans l'une et dans l'autre approche. Par exemple, la comptabilité nationale se fonde sur les branches d'activité, tandis que la comptabilité d'entreprise se fonde sur les secteurs d'entreprises profilées.

En 2023, année de forte inflation, les différentes règles de valorisation des stocks expliquent par ailleurs un écart substantiel de dynamisme de la valeur ajoutée : en comptabilité d'entreprise, ils sont valorisés à leur valeur de marché, alors qu'en comptabilité nationale, à l'inverse, le principe de droit constaté suppose de valoriser les stocks au prix en vigueur au moment de leur vente ou de leur acquisition, en moyenne sur l'année, ce qui nécessite des corrections sur l'appréciation des stocks et leur estimation.

Suivi des évolutions temporelles

Les micro-données exploitées dans le cadre de cette étude sont issues en grande partie d'un panel de groupes et d'unités légales, permettant le suivi des entreprises sur plusieurs années et le calcul d'évolutions cohérentes en termes de sources et de méthodes. Les données de comptabilité nationale à l'inverse sont exploitées en coupe sur un millésime donné, et consistent en l'agrégation de données dans le cadre de la mise en cohérence de sources multiples. L'approche de comptabilité nationale permet de produire des séries très longues à concepts et méthodes constants, ce que permet plus difficilement l'utilisation directe des sources d'entreprises compte tenu de leurs évolutions de champ et de méthodes.

Valeur ajoutée au coût des facteurs

Le taux de marge est défini comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le total des revenus dégagés par l'entreprise, c'est-à-dire la valeur ajoutée. C'est la notion retenue en comptabilité nationale sur le plan macroéconomique. En comptabilité d'entreprise, l'EBE est rapporté à la valeur ajoutée au coût des facteurs, afin d'être mis en regard d'un agrégat qui soit net des flux avec les acteurs publics (impôts sur la production et subventions d'exploitation). Cette définition permet d'asseoir le ratio sur la rémunération des facteurs de production uniquement (travail et capital).

Les catégories d'entreprises

Dans cet article, les PME désignent les PME hors microentreprises. Par ailleurs, les microentreprises (MIC) au sens de la catégorie d'entreprise ne doivent pas être confondues avec les micro-entrepreneurs (anciennement auto-entrepreneurs), qui correspondent à un régime fiscal pour lequel les formalités comptables et fiscales sont simplifiées. Depuis 2018, ce régime s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes n'excède pas un certain seuil, en fonction de la nature de l'activité. En 2023, ce régime rassemble 1,9 million d'entreprises dans le secteur marchand non agricole non financier.

► Sources

Cette analyse mobilise les données du millésime 2023 du dispositif d'[Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises \(Ésane\)](#), pour la première partie relative aux données en coupe sur 2023. Elle s'appuie ensuite sur les données d'un panel d'entreprises construit à partir de diverses sources statistiques pour la période 2015-2023 :

- Les bases individuelles Ésane de chaque millésime sur cette période ;
- Le fichier des [Liaisons financières \(Lifi\)](#) qui recense l'ensemble des liens de détention entre sociétés implantées en France ; le dispositif Lifi est stabilisé à partir du millésime 2015, ce qui permet de disposer de contours de groupes à méthodologie constante depuis cette date ;
- Le [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié \(Flores\)](#) qui constitue une mise en forme de la base Tous salariés sous forme de micro-données facilement exploitables pour décrire l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Ces données d'emploi ne sont disponibles qu'à compter de 2016 et succèdent au dispositif Clap ;
- Les données douanières annuelles ;
- L'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français ([Outward foreign affiliates statistics, Ofats](#)) permettant d'ajouter des informations complémentaires de certains groupes français.

Dans le panel non cylindré, la notion d'entreprise est proche du concept défini par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) : chaque entreprise correspond soit à une unité légale indépendante (société n'appartenant pas à un groupe), soit à un groupe de sociétés. L'existence d'éventuelles divisions opérationnelles distinctes au sein des groupes n'est en revanche pas prise en compte et aucune neutralisation des flux intragroupes n'est effectuée dans ce panel pour les variables comptables non additives (chiffre d'affaires, trésorerie, dettes financières, etc.), contrairement à ce qui est fait dans les données d'Ésane 2023, à partir desquelles est produite la photographie du tissu productif en 2023.

Le panel offre cependant une meilleure comparabilité dans le temps, en raison de l'homogénéité des traitements et de la stabilité des sources sur l'ensemble de la période.

En outre, le panel couvre un champ d'entreprises limité aux unités pour lesquelles les données comptables sont renseignées, fiables et cohérentes dans le temps, condition indispensable pour effectuer des analyses fines sur des données individuelles. Ainsi, ne figurent pas dans le panel :

- Les unités légales relevant de la catégorie juridique « entreprise individuelle (EI) » ;
- Les unités légales indépendantes non assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- Les microgroupes (groupes de sociétés classés dans la catégorie « microentreprises ») ;
- Les entreprises relevant des secteurs d'activité suivants : activités agricoles, activités financières et d'assurance, activités principalement non marchandes (enseignement, santé, action sociale), et activités des organisations associatives.

Sont ainsi exclues un grand nombre de petites unités, dont l'ensemble cumulé représente toutefois un faible poids économique. Pour l'année 2023, le panel couvre ainsi seulement 31 % des unités légales recensées dans Ésane, mais 80 % de la valeur ajoutée et 83 % de l'emploi salarié mesurés dans Ésane, ce qui lui confère une bonne représentativité macroéconomique. Enfin, les évolutions des grands agrégats économiques calculées à partir du panel sont proches de celles mesurées en chaînant les fichiers d'Ésane de différents millésimes.

► Définitions

Les **entreprises** couvertes par le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane), dites **marchandes non agricoles et non financières**, appartiennent aux secteurs d'activités de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) suivants : les exploitations forestières, sous-classe 02.20Z (le restant du secteur de l'agriculture étant hors champ) ; l'industrie ; la construction ; le commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; les transports et entreposage ; l'hébergement et restauration ; l'information et communication ; les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (division 66) et les holdings (sous-classe 64.20Z, le restant du secteur des activités financières et d'assurance n'étant pas couvert) ; les activités immobilières ; les activités spécialisées, scientifiques et techniques ; les activités de services administratifs et de soutien ; l'enseignement (uniquement la partie marchande) ; la santé humaine et l'action sociale (uniquement la partie marchande). Le champ Ésane couvre tous les types d'unités légales : sociétés, entreprises individuelles, mais aussi associations dès lors que ces dernières ont une activité marchande.

Les **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** excluent les entreprises présentes dans Ésane qui appartiennent aux secteurs principalement non marchands (enseignement, santé humaine et action sociale, soit 800 000 entreprises), aux secteurs agricoles et financiers (170 000 entreprises), et au secteur des activités des organisations associatives (1 600 entreprises).

Un **groupe** est un ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et dont l'une (la tête de groupe) exerce sur les autres un pouvoir de décision. Dans son noyau dur, le groupe est ainsi constitué par l'ensemble des filiales détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) à plus de 50 % par la tête de groupe.

Quatre **catégories d'entreprises** sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

- Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- Parmi elles, les **microentreprises (MIC)** occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ; cette catégorie ne doit pas être confondue avec le statut de micro-entrepreneur, qui est un régime juridique offrant une simplification des formalités fiscales et sociales ;
- Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- Les **grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le **chiffre d'affaires (CA)** représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Lorsqu'une entreprise est constituée de plusieurs unités légales, son chiffre d'affaires est ici consolidé (on ne comptabilise pas la partie du chiffre d'affaires générée en intra-entreprise, c'est-à-dire celle qui est liée aux échanges entre unités légales).

Dans Ésane, la **valeur ajoutée (VA)** est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)** est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut aussi être calculé net si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Dans cette publication, le **taux de marge** désigne la part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF).

Le **taux d'investissement** est égal au ratio des investissements corporels bruts hors apports sur la valeur ajoutée (VA).

Le **taux de valeur ajoutée** est la part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires.

La **trésorerie** désigne l'ensemble des sommes d'argent mobilisables à court terme, appelées aussi « disponibilités » : avoirs détenus en banque (compte créditeur chez l'établissement bancaire), sommes présentes en caisses et valeurs mobilières de placement (VMP). Il est d'usage de calculer la trésorerie nette des dettes financières à court terme (découverts bancaires et comptes courants d'associés). La trésorerie nette correspond également à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

► Pour en savoir plus

- **Leveillé L., Oparowski S.**, « [Le tissu productif français par catégorie d'entreprises en 2023 – Plus d'une entreprise de taille intermédiaire sur deux appartient à un groupe multinational](#) », Insee Focus n° 372, décembre 2025.
- **Bureau B.**, « [La situation financière des PME et des ETI en 2024 : face à des perspectives incertaines, des fondamentaux plutôt robustes](#) », Banque de France, bulletin n° 259, juillet 2025.
- **Martin J.-P., Médée-Welter D.**, « [Début 2024, la fragilité bancaire des TPE et PME supérieure à son niveau d'avant-crise sanitaire](#) », Insee Analyses n° 102, janvier 2025.
- **Lefebvre C., Martin J.-P.**, « [Panorama de l'appareil productif en 2022 – Une hausse du chiffre d'affaires de l'industrie dans un contexte d'inflation élevée](#) », Insee Analyses n° 101, décembre 2024.

